



COMPTE RENDU
DU COMITE SYNDICAL
DU 17 Février 2016
ARMISSAN

Début de séance à 19 heures 26
Secrétaire de séance M. BRAEM

Nombre de délégués convoqués : 32

Nombre de présents : 18

Absents : 14

Procurations : M. FAURE à M. GARCIA, M. KHADRI à Mme. SORIANO, Mme. CABROL à MME. FEBRER, MME. IMBERNON à M. MENAGER, M. BATIGNE à M. DAURIAC

La réunion s'ouvre sur les mots d'accueil de M. BLAYA, Maire de Bizanet.

1. Adoption du compte-rendu de la dernière séance

✚ **Compte-rendu de la séance du 17 Février 2016 à Armissan.**

Adopté à l'unanimité

2. Délibérations

✚ **Budget Principal M14**

Les orientations budgétaires ont été suivies :

- Il est proposé de maintenir la participation communale à 7.00 € par an par habitant.
- Participation communale d'un montant de 263 340.00 € pour 37 620 habitants, soit une augmentation de 1 596.00 € par rapport à 2015 (228 habitants de plus).
- Définition au plus juste de la subvention au CIAS afin d'éviter au maximum les délibérations de réajustement en fin d'exercice pour pallier les difficultés de trésorerie du CIAS.
- Reprise anticipée des résultats de 2015

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
115 693.15 €	121 334,06 €

Recettes de fonctionnement		
Chap./Article	Dénomination	Montant
Chap. 002	Résultat d'exploitation reporté	115 693,15 €
74748	Participation communale	263 340,00 €

70878	Remb. Par d'autres redevables	33 200,00 €
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	- €
TOTAL		412 233,15 €
Dépenses de fonctionnement		
Chap./Article	Dénomination	Montant
Chap. 011	Charges à caractère général	46 400,00 €
Chap. 012	Dépenses afférentes au personnel	58 000,00 €
Chap. 042	Ordres et transferts entre sections	2 524,09 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	302 809,06 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	2 500,00 €
TOTAL		412 233,15 €

Recettes d'investissement		
Chap./Article	Dénomination	Montant
Chap. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement	121 334,06 €
Chap. 21	Virement section d'exploitation	-
Chap. 040	Amortissements	2 524,09 €
Chap. 10	FCTVA	74 170,82 €
Chap. 13	Subvention d'investissement	-
Total		198 028,97 €
Dépenses d'investissement		
Chap./Article	Dénomination	Montant
Chap. 16	Remboursement du capital de l'emprunt	18 177,95 €
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	3 000,00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	176 351,02 €
Chap. 23	Construction	500,00 €
Total		198 028,97 €

Adopté à l'unanimité

Mandat au Centre de Gestion

Le SIVOM charge le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

La convention devra couvrir toute ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accidents/maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée, maternité, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité.
- Agents non affiliés à la CNRACL : accident de travail/maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité, temps partiel thérapeutique.

La convention devra prendre effet au 1^{er} Janvier 2017 pour une durée de 4 ans et être gérée sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Adopté à l'unanimité

3. Informations diverses

Voir compte-rendu du CIAS.

La séance est levée à 18h25

Bernard Braem